



OFFRE D'EMPLOI

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire combler le poste de :

Cols bleus –préposé à l'écocentre - journalier

Poste surnuméraire à temps plein | Horaire du mardi au samedi

Sous la supervision du contremaître aux infrastructures urbaines, le titulaire du poste de journalier et préposé à l'Écocentre s'occupe de la surveillance et de l'entretien du site durant ses heures d'ouverture et soutient l'équipe de journalier pour le reste de son affectation.

Principales responsabilités :

1. Accueillir, informer et répondre aux questions des citoyens;
2. Assurer la perception des frais relatifs à l'utilisation de l'écocentre;
3. S'assurer du respect des règles de l'écocentre;
4. Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques en matière de gestion des matières résiduelles;
5. Diriger les citoyens sur le site et s'assurer qu'ils déposent les matières de façon adéquate;
6. Accompagner les citoyens lors du dépôt des résidus domestiques dangereux et en faire le classement;
7. Effectuer des travaux manuels en lien avec les besoins d'aménagement des sites;
8. Exécuter des tâches reliées à l'entretien du site, au triage de certaines matières et à l'amélioration des pratiques;
9. Assurer la propreté et le respect des mesures de sécurité du site (dénivellement des entrées, application d'abrasif, balayage des plates-formes, etc.).
10. Effectue divers travaux d'entretien et de réparations en lien avec les travaux publics ;
11. Effectue des travaux de menuiserie, plomberie mineure, béton, peinture, etc. ;
12. Effectue des travaux d'entretien dans les parcs et espaces verts, dont de la coupe de gazon et ramassage des poubelles ;
13. Soutien au montage et démontage des différents événements ;
14. Transporte l'outillage et le matériel nécessaire aux travaux, procède à la livraison de marchandise ou de matériaux divers;
15. Effectue tous travaux nécessaires à l'entretien du territoire incluant le réseau routier ;
16. Met en pratique et respecte les consignes de santé et sécurité au travail ;
17. Vérifie et effectue les tâches d'entretien périodique de l'équipement le nettoie et le lubrifie.

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes à la fonction.



OFFRE D'EMPLOI

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire combler le poste de :

Cols bleus –préposé à l'écocentre - journalier

Poste surnuméraire à temps plein | Horaire du mardi au samedi

Exigences:

- Détenir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalence. Toute autre combinaison de formation et d'expérience jugée pertinente sera considérée;
- Être en mesure d'opérer des outils mécaniques;
- Détenir son permis de conduire de classe 5 valide et classe 3 (un atout);
- Détenir sa formation « Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction » (Carte ASP);
- Favoriser le travail d'équipe et maintenir de bonnes relations de travail;
- Disponible à travailler lors des événements de la Ville;
- Être autonome, rigoureux et avoir un très bon sens des responsabilités ;
- Faire preuve de tact et de courtoisie.
- Maîtriser la langue française.

Conditions de travail:

Il s'agit d'un poste de col bleu surnuméraire à temps plein (37 heures par semaine) basé sur un horaire du mardi au samedi en fonction des heures d'ouverture de l'écocentre. L'entrée en poste sera déterminée en fonction des besoins opérationnels du Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire. Le salaire et les diverses conditions de travail sont fixés selon la convention collective relative aux cols bleus de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Les personnes désirant poser leur candidature peuvent le faire en toute confidentialité, **jusqu'au 2 mai 2022** en transmettant leur candidature à :

Service des ressources humaines
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0
ou par courriel à rh@vsmsll.ca

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi et nous communiquerons seulement avec les candidats retenus pour une entrevue. Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.